

# VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

Un programme de création d'emplois  
en animation du patrimoine historique et de tourisme culturel  
pour le développement et la concertation régionale

---

Mise à jour : décembre 2001

- [Introduction](#)
- [Qui peut présenter une demande?](#)
- [Les animateurs-coordonateurs](#)
- [Financement du projet](#)
- [Démarches/Formulaire](#)

## Introduction

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministère de la Culture et des Communications a proposé d'actualiser le programme *Villes et villages d'art et de patrimoine*, jusque-là subventionné par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Ce programme vise à développer et promouvoir les ressources culturelles du milieu dans une optique de tourisme culturel, en formant des animateurs pour assurer la relève dans le domaine de la mise en valeur et de l'animation du patrimoine.

Le programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* existe depuis trois ans. En fonction de ses objectifs et de la formation offerte, il privilégie les candidats qui en sont à leur première expérience de travail.

La phase II du programme s'inscrit dans les suites du Sommet du Québec et de la jeunesse. Dans les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes, des animateurs-coordonateurs faciliteront la prise en valeur du patrimoine et de la culture locale dans toutes ses composantes : patrimoine bâti, patrimoine archéologique, création artistique actuelle, sites et paysages culturels, etc.

Des retombées positives et nombreuses sont attendues de ce projet pour le bénéfice des collectivités participantes : une plus grande visibilité des lieux patrimoniaux et des événements culturels et une fréquentation accrue par la population et par les touristes, une amélioration du cadre et de la qualité de vie des citoyens, des emplois spécialisés plus nombreux et plus stables et une nouvelle synergie entre les ressources culturelles et communautaires. De plus, un véritable réseau interrégional et national de *Villes et villages d'art et de patrimoine* se développera graduellement pour valoriser de façon originale le patrimoine et les forces vives de la culture dans chaque localité.

## Qui peut présenter une demande?

Les MRC et les villes sont particulièrement invitées à soumettre une demande et à devenir des promoteurs dans ce projet de *Villes et villages d'art et de patrimoine*. De même, une ville membre d'une MRC pourra, avec l'accord de celle-ci, présenter une demande.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le promoteur (ville ou MRC) doit :

- Posséder un patrimoine significatif et avoir la volonté de le mettre en valeur;
- Déposer le [formulaire de demande](#) dûment rempli et signé, accompagné d'une résolution de son conseil municipal;
- S'engager à recruter pour une période minimale de trois ans un animateur-coordonnateur, selon les critères de formation académique;
- Signer un protocole d'entente avec les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications.

## **Soutien offert au promoteur**

Afin de faciliter le démarrage de son projet, le promoteur bénéficiera du soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, et ce, pour une durée de trois ans. Ainsi, une partie des dépenses salariales et de formation pour chacune des années l'entente sera assurée par une contribution du ministère.

De plus, pour garantir la qualité du travail à produire, le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval assurera une formation sur mesure ainsi que l'encadrement et la supervision sur le terrain aux animateurs-coordonnateurs. Pour ce faire, le CRAD s'associera à des organismes culturels qui mettront leurs ressources et leur expertise à contribution et il encouragera la participation, dans chaque milieu, des organismes et intervenants culturels. Pour de plus amples informations, consultez le [site de l'organisme](#).

Enfin, les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications mettront leurs ressources à contribution tout au long de la mise en œuvre du projet en participant à la gestion et au suivi de l'entente et en fournissant documentation et expertise en matière de patrimoine et de culture sur les territoires qu'elles desservent.

## **Comment procéder?**

Les demandes de participation au projet doivent être présentées sur un formulaire disponible dans les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ces dernières peuvent fournir toute l'information nécessaire. Les directions régionales accuseront réception de la demande et elles en évalueront l'admissibilité.

Après réception d'un avis favorable, le promoteur pourra conclure une entente avec les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications. Le protocole définira les modalités de recrutement et de versement des salaires ainsi que les principaux éléments du mandat de l'animateur-coordonnateur.

Une fois le recrutement terminé, le CRAD prendra en charge la formation initiale intensive de l'animateur-coordonnateur et il établira à cet effet la concertation nécessaire avec les promoteurs.

On trouvera en annexe la liste et les coordonnées des directions régionales du ministère de la Culture et des Communications.

## **Les animateurs-coordonnateurs**

### **Profil des candidats recherchés**

Les candidats aux postes d'animateurs-coordonnateurs doivent avoir reçu une formation universitaire de premier cycle ayant une relation avec le projet : muséologie, architecture, archéologie, histoire de l'art, etc.

### **Rôle de l'animateur-coordonnateur**

L'animateur-coordonnateur conçoit et met en œuvre un programme d'actions spécifiques, adapté à un territoire donné et dicté par les caractéristiques locales du patrimoine et de la vie culturelle. Les actions proposées doivent viser la valorisation de la ressource culturelle, l'utilisation de son plein potentiel et la sensibilisation des différents publics d'une

collectivité locale (citoyens, gestionnaires, intervenants touristiques, visiteurs, populations scolaires, etc.) à leur patrimoine et à leur culture.

## Une formation sur mesure

Pour maintenir la qualité et la constance de son action, l'animateur-coordonnateur pourra compter sur le soutien du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval qui est mandaté pour assurer, en collaboration avec des organismes du milieu, la coordination nationale de la formation, la liaison entre les animateurs-coordonnateurs surtout une mesure en trois volets :

1. Une formation initiale intensive, en classe, donnée par des experts;
2. Une formation sur le terrain supervisée par des spécialistes;
3. Un encadrement constant sur le terrain fourni par le groupe de démarrage, en matière de supervision et de formation, qui sera expressément mis sur pied pour la durée du projet.

Les candidats recrutés étant, au départ, des bacheliers, les contenus proposés dans ce plan de formation seront du niveau de la maîtrise. L'Université Laval attribuera des crédits aux candidats qui auront réussi le parcours de formation.

## Financement du projet

### Participation gouvernementale

Le programme du réseau des *Villes et villages d'art et du patrimoine* s'étend sur **trois ans** et on évalue plus d'une centaine le nombre d'emplois créés. Dans sa première phase, il a nécessité des contributions évaluées à (6,5 M\$) de la part du Fonds de lutte et des divers partenaires institutionnels afin d'assumer les salaires, les frais de formation, d'encadrement et de gestion.

Pour la seconde phase, l'aide financière sera versée par le ministère de la Culture et des Communications, à même une enveloppe qui lui a été accordée dans les suites du Sommet du Québec et de la jeunesse.

### Participation du promoteur

Ces nouveaux emplois étant rémunérés au taux du marché, les postes d'animateurs-coordonnateurs commandent des salaires pouvant atteindre 35 000 \$/année, selon l'échelle de rémunération des employés professionnels des MRC.

Sur cette base, la subvention du ministère peut convenir jusqu'à 50 % des coûts du salaire, des avantages sociaux et de la formation de l'animateur-coordonnateur pour chaque année de l'entente pour un maximum de 52 500 \$. Tous les frais afférents à l'emploi sont entièrement à la charge du promoteur du projet.

Par ailleurs, le promoteur doit assumer les frais afférents au poste créé (déplacements, frais de bureau et tous les autres frais reliés à la nature même du travail de la personne embauchée). De plus, il doit fournir des locaux et des moyens techniques de qualité pour la réalisation des activités proposés par l'animateur-coordonnateur.

## Démarches/Formulaire

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec la [Direction régionale du Ministère](#).

Les demandeurs se serviront du formulaire mis à leur disposition par le Ministère, en y joignant la pièce d'accompagnement exigée.

---



[Formulaire d'inscription](#) (135 ko) - Villes et villages d'art et de patrimoine 2002-2005

Télécharger la version [Acrobat Reader 5.0](#) pour le format PDF.

Formulaire dynamique : remplir à l'écran, imprimer, signer et poster.



## Liste des adresses des directions régionales du Ministère

### **Direction du Bas-Saint-Laurent (01)**

337, rue Moreault, r.c. bureau 12

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : (418) 727-3650

Télécopieur : (418) 727-3824

[drbsl@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drbsl@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Michèle Grenier, directrice

### **Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)**

202, rue Jacques-Cartier Est

Chicoutimi (Québec) G7H 6R8

Téléphone : (418) 698-3500

Télécopieur : (418) 698-3522

[drslstj@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drslstj@mcc.gouv.qc.ca)

Monsieur Michel Bonneau, directeur

### **Direction de la Capitale-Nationale(03)**

225, Grande Allée Est

Rez-de-chaussée, bloc C

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : (418) 380-2346

Télécopieur : (418) 380-2347

[dcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dcn@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Georgianne Gagnon, directrice

### **Direction de Chaudière-Appalaches (12)**

6210, rue Saint-Laurent

Lévis (Québec) G6V 3P4

Téléphone : (418) 838-9886

Télécopieur : (418) 838-1485

[drca@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drca@mcc.gouv.qc.ca)

Monsieur Claude Roy, directeur

### **Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

(04/17)

100, rue Laviolette, 3e étage  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
Téléphone : (819) 371-6001  
Télécopieur : (819) 371-6984  
[drmcq@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drmcq@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Marie-Josée Champagne, directrice

**Direction de la Côte-Nord (09)**

625, boul. Laflèche, bur. 1.806  
Baie-Comeau - Secteur Mingan (Québec) G5C 1C5  
Téléphone : (418) 295-4979  
Télécopieur : (418) 295-4070  
[drcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drcn@mcc.gouv.qc.ca)

Monsieur Jean Bissonnette, directeur

**Direction de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)**

146, avenue de Grand-Pré  
Case postale 370  
Bonaventure (Québec) G0C 1E0  
Téléphone : (418) 534-4431  
Télécopieur : (418) 534-4564  
[drgim@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drgim@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Hélène Latérière, directrice par intérim

**Direction de l'Estrie (05)**

740, rue Galt Ouest, r.-de-c. bureau 10  
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3  
Téléphone : (819) 820-3007  
Télécopieur : (819) 820-3930  
[dre@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dre@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Diane Pelletier, directrice

**Direction de Montréal (06)**

480, boul. Saint-Laurent, 6e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Téléphone : (514) 873-2255  
Télécopieur : (514) 864-2448  
[dm@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dm@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Monique Barriault, directrice

**Direction de l'Outaouais** (07)

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e étage, bureau 4.140

Hull (Québec) J8X 4C2

Téléphone : (819) 772-3002

Télécopieur : (819) 772-3950

[dro@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dro@mcc.gouv.qc.ca)

Monsieur Éric Soucy, directeur

**Direction de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec** (08/10)

19, rue Perreault Ouest, bureau 450

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6N5

Téléphone : (819) 763-3517

Télécopieur : (819) 763-3382

[dratnq@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dratnq@mcc.gouv.qc.ca)

Madame Monik Duhaime, directrice

**Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides**  
(13/14/15)

300, rue Sicard

Sainte-Thérèse(Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 430-3737

Télécopieur : (450) 430-2475

[drlll@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drlll@mcc.gouv.qc.ca)

Monsieur Jean-Guy Prince, directeur

**Direction de la Montérégie** (16)

2, boulevard Desaulniers, bureau 500

Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2

Téléphone : (450) 671-1231

Télécopieur : (450) 671-3884

[drmonter@mcc.gouv.qc.ca](mailto:drmonter@mcc.gouv.qc.ca)

Monsieur Pierre Aubry, directeur



## Document sécurisé incorporé

Le fichier *file:///G:/2002/2860622/2001-2002/vvap\_2002-2005.pdf* est un document sécurisé incorporé dans le présent document. Cliquez deux fois sur le bouton pour l'afficher.

